



RAPPORT D'ÉVALUATION

Version définitive

**Évaluation de l'efficacité du  
système d'assurance qualité**

**du Collège international des Marcellines**

Septembre 2019

## Introduction

L'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité du Collège international des Marcellines s'inscrit dans une opération d'audit menée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial auprès des établissements du réseau collégial québécois. Cette opération vise à évaluer, selon le statut de l'établissement, l'efficacité des mécanismes assurant la qualité des programmes d'études, de l'évaluation des apprentissages, de la planification stratégique et de la planification liée à la réussite dans un contexte de gestion axée sur les résultats. En lien avec les attentes définies par la Commission dans le document *Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois – Orientations et cadre de référence*<sup>1</sup>, les collèges ont été invités à porter un regard critique sur l'efficacité des mécanismes pour chaque composante du système d'assurance qualité qui les concerne de même qu'un jugement global sur l'efficacité de leur système. En s'appuyant sur l'appréciation qu'elle portera sur chaque composante, la Commission jugera au terme de son évaluation si le système d'assurance qualité du Collège et la gestion qu'il en a faite garantissent l'amélioration continue de la qualité.

Le rapport d'autoévaluation du Collège international des Marcellines, couvrant la période d'observation de l'automne 2012 à l'hiver 2017 et dûment adopté par son conseil d'administration le 29 août 2018, a été reçu par la Commission le 4 septembre 2018. Un comité présidé par une commissaire l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement les 27, 28 et 29 novembre 2018<sup>2</sup>. À cette occasion, le comité a rencontré le conseil d'administration, le Conseil de direction, le Conseil de gestion du Collège, le Conseil des études, le comité d'autoévaluation ainsi que des professeurs<sup>3</sup>, des étudiants, des professionnels et des employés de soutien.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission au terme du processus d'audit. À la suite d'une brève présentation des principales caractéristiques du Collège international des Marcellines, de sa démarche d'autoévaluation et de ses principaux mécanismes d'assurance qualité, la Commission pose un jugement sur l'efficacité du système d'assurance qualité à partir des critères et des sous-critères retenus pour chacune de ses composantes. La Commission formule, au besoin, des commentaires, des

---

1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL. *Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois – Orientations et cadre de référence*, deuxième édition, juin 2015, 79 p.

2. Outre la commissaire, M<sup>me</sup> Joanne Munn, qui en assumait la présidence, le comité était composé de : M<sup>me</sup> Odette Nappert, directrice des services pédagogiques et des programmes du Campus Notre-Dame-de-Foy, M. Jacques Delagrave, directeur des études à la retraite du Cégep de Sept-Îles, et M. Louis Pilote, professeur à la retraite du Cégep de Sainte-Foy. Le comité était assisté de M<sup>me</sup> Claudia Pilote, agente de recherche de la Commission qui agissait à titre de secrétaire.

3. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

invitations, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'efficacité du système d'assurance qualité et de sa gestion.

# Présentation de l'établissement, de sa démarche d'autoévaluation et de ses principaux mécanismes

## L'établissement

Le Collège international des Marcellines est un établissement privé subventionné situé dans l'ouest de Montréal. Il est rattaché à l'Institut international Marcelline qui gère également des établissements d'enseignement en Europe, au Mexique, au Brésil et au Bénin. Au Québec, l'Institut possède deux établissements d'enseignement qui offrent une formation allant du préscolaire au secondaire soit le Collège Sainte-Marcelline et la Villa Sainte-Marcelline. C'est dans cet établissement que la formation collégiale est offerte depuis 1991 sous le nom du Collège international des Marcellines. Le projet éducatif de l'Institut a pour enjeu la promotion humaine et sociale de l'étudiant, laquelle s'articule autour de deux axes principaux : la formation intégrale de la personne (compétences, attitudes et valeurs) et l'orientation continue par les études. Ainsi, le Collège met l'accent sur l'acquisition d'une solide culture générale et la préparation à un environnement de plus en plus international. Il accorde aussi une grande importance à la mise en place de moyens d'accompagnement des étudiants dans leur cheminement scolaire afin de leur permettre de s'orienter progressivement, par les études, vers des domaines d'intérêt qui leur correspondent.

Depuis sa fondation, le Collège offre essentiellement des programmes de formation préuniversitaire menant au diplôme d'études collégiales (DEC). Au cours de la période d'observation, trois programmes étaient donnés (*Sciences de la nature, Sciences humaines et Arts, lettres et communication — option langues*) en plus de trois doubles DEC trilingues (*Sciences de la nature — Arts, lettres et communication, Sciences humaines — Arts, lettres et communication* ainsi que *Sciences de la nature — Sciences humaines*) et du cheminement *Tremplin DEC*. Entre 2012 et 2017, la population étudiante est demeurée relativement stable (entre 86 et 89 étudiants) sauf pendant l'année 2014-2015 où elle a légèrement diminué (73 étudiants). Le Collège explique cette baisse par le fait que plusieurs étudiants ont terminé leur cheminement en même temps cette année-là puisque certains d'entre eux complétaient leur double DEC. Au terme de cette période, parmi les 89 étudiants du Collège, 3 étaient inscrits au cheminement *Tremplin DEC*. Quant aux employés, leur nombre est demeuré stable au cours de la période d'observation. Au terme de celle-ci, il y avait 42 personnes, dont 27 professeurs (équivalent à temps complet), 1 professionnel, 3 cadres et 11 personnes faisant partie du personnel de soutien.

La Villa Sainte-Marcelline compte une seule directrice générale pour ses trois niveaux d'enseignement (primaire, secondaire et collégial). Le Conseil de direction est sous la gouverne de la directrice générale et il est formé d'une Direction des études pour chaque niveau d'enseignement, d'une directrice des projets internationaux, d'une registraire, d'une responsable des communications et du recrutement ainsi que d'une équipe administrative

pour la comptabilité, les infrastructures et les services informatiques. La Direction des études collégiales compte quant à elle une directrice des études et une directrice adjointe des études. Le professionnel et le personnel de soutien distribuent généralement leur temps entre deux ou trois niveaux d'enseignement. Le Collège partage avec le secteur secondaire 14 professeurs qui enseignent à temps plein en cumulant leurs tâches sur les deux niveaux. Il a également recours à 12 chargés de cours à temps partiel. Trois types d'instances relèvent de la Direction des études du Collège, soit le Conseil des études, les conseils de classe et les comités de programme. Le Conseil des études est composé de la directrice des études, de la directrice adjointe des études et de l'ensemble des membres du corps professoral. Les conseils de classe sont quant à eux composés de tous les professeurs qui enseignent durant une session à un niveau donné (collégial 1 et 2), de deux étudiants délégués pour chacun de ces niveaux et de la Direction des études. Trois comités de programme (*Sciences de la nature, Sciences humaines et Arts, lettres et communication*) sont également actifs.

Au cours de la période d'observation, les personnes en poste à la Direction générale, à la Direction des études ainsi qu'à la présidence du conseil d'administration sont demeurées les mêmes. Une transition religieuses-laïcs a été amorcée au sein de la gestion et de la gouvernance de la Villa Sainte-Marcelline. Celle-ci a engendré une réorganisation considérable des tâches de la direction du Collège et a mené à la création du Conseil de direction du Collège, d'un nouveau conseil d'administration comptant quatre membres externes et d'un poste de directrice adjointe des études. Un comité consultatif a temporairement été mis en place afin de préparer les changements de gouvernance.

## **La démarche d'autoévaluation**

Le Collège souligne dans son rapport d'autoévaluation qu'en raison de la transition vers une gestion laïque, le rythme des opérations envisagées a été ralenti et que les améliorations qu'il souhaitait apporter à ses mécanismes d'assurance qualité ont été limitées. Bien que la période d'observation s'étende de l'automne 2012 à l'hiver 2017, la démarche d'autoévaluation ayant débuté à l'automne 2013 fut prolongée jusqu'à l'hiver 2018. La planification initiale des travaux, présentée au Conseil des études en janvier 2014, n'a pu être réalisée conformément à l'échéancier prévu, mais elle a néanmoins permis de guider la démarche d'autoévaluation du Collège.

Un comité d'autoévaluation a été mis sur pied dès 2014. Composé à l'origine par les deux personnes constituant la Direction des études, il a accueilli d'autres membres selon les différentes étapes de la démarche devant être réalisée. Le comité a déterminé cinq enjeux qui ont guidé ses travaux, soit le recours à un système de données longitudinales adéquat pour l'analyse de ses objectifs, le recours à des données pour témoigner de son processus d'évaluation, la prise en charge par la gouvernance de l'établissement des processus liés à l'assurance qualité, la fréquence de la révision et de l'actualisation des mécanismes

d'assurance qualité ainsi que la fréquence de l'évaluation de leur efficacité. Les enjeux ont été abordés lors de rencontres avec les comités de programme et le Conseil des études. Pour rédiger le rapport d'autoévaluation, le comité d'autoévaluation a principalement utilisé les données produites lors de l'évaluation du programme *Sciences de la nature* et celles recueillies auprès des diverses instances impliquées dans la gestion de l'évaluation des apprentissages et dans la gestion de la planification de la réussite. Le rapport a été adopté par le conseil d'administration en août 2018 et les principaux constats s'y retrouvant ont été présentés aux conseils de classe, aux comités de programme et au Conseil des études.

## **Les principaux mécanismes du système d'assurance qualité**

La version de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) en vigueur durant la période d'observation a été adoptée par le conseil d'administration en avril 1997. Dans son rapport d'évaluation de juin 1997, la Commission a jugé que la politique contenait les composantes et les éléments essentiels à la réalisation d'évaluations de qualité et à la prise en compte de la fonction d'évaluation dans la gestion de ses programmes d'études. La PIEP couvre l'ensemble des programmes offerts par le Collège et est sous la responsabilité de la Direction des études. Elle a pour buts d'informer l'ensemble de la communauté éducative du Collège des pratiques d'évaluation des programmes d'études et d'assurer la concertation entre les instances et les personnes concernées par l'évaluation de programme. Elle vise aussi à doter le Collège d'un outil de gestion et de développement qui lui permette de déterminer les forces et les faiblesses de la mise en œuvre de ses programmes, et ce, en vue d'améliorer la qualité des apprentissages et de l'enseignement. Au cours de l'automne 2018, le Collège a révisé sa politique afin de mettre à jour le nom des programmes d'études et celui du Collège et d'ajouter les professeurs responsables du suivi des étudiants à la liste des personnes et instances exerçant des responsabilités au regard de l'évaluation.

La Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) a pour fins d'informer officiellement la communauté éducative et le public de la pratique de l'évaluation des apprentissages, d'établir la cohérence de cette pratique dans le Collège ainsi que de soutenir l'orientation scolaire continue de l'étudiant par une évaluation adéquate de ses apprentissages. Sous la responsabilité de la Direction générale, elle s'applique à l'ensemble des programmes offerts par le Collège. Au cours de la période d'observation, trois versions de la PIEA ont été en vigueur. La première, adoptée par le conseil d'administration en juin 2010, a été jugée entièrement satisfaisante par la Commission en avril 2011. La politique a ensuite été révisée et actualisée en 2013 puis en 2016. Les modifications apportées à ces versions concernaient essentiellement les règles et les procédures relatives à l'évaluation des apprentissages. En août 2018, le Collège a de nouveau procédé à la révision de sa politique, ce qui a engendré des modifications notamment dans le partage des responsabilités, les modalités d'attribution de l'incomplet

permanent, les modalités d'évaluation de l'application de la politique ainsi que dans certaines règles et procédures relatives à l'évaluation des apprentissages.

Le *Plan de réussite 2013-2016* a été élaboré à la suite de l'évaluation de l'efficacité du *Plan de réussite 2004-2007* réalisée au début de la période d'observation. Au terme de la période d'observation, il était toujours en vigueur. Le *Plan de réussite 2013-2016* s'articule autour de six enjeux, soit le maintien des standards en première année, le respect de la démarche intellectuelle dans les projets d'études, l'organisation du travail permettant le travail régulier, l'appropriation des méthodes de travail, la mobilisation des professeurs au regard des modalités de suivi nécessaires à la réussite ainsi que l'engagement et la mobilisation des étudiants en ce qui concerne la réussite. La Direction des études assume le leadership de l'ensemble des mesures d'aide et du plan de réussite au sein des diverses instances. Le plan de réussite a été reconduit pour l'année 2018-2019 en tenant compte des résultats obtenus de l'automne 2012 à l'hiver 2017 quant aux principaux indicateurs liés à la réussite. Le plan s'articule désormais autour de cinq enjeux, soit le maintien des standards en première année, le respect de la démarche intellectuelle dans les projets d'études, l'organisation du travail et l'appropriation des méthodes de travail propres aux études collégiales, l'intégration harmonieuse des étudiants étrangers au système scolaire québécois ainsi que la réussite et la persévérance des étudiants ayant des besoins particuliers.

## **Évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité**

L'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité examine la capacité de ce dernier à garantir l'amélioration continue de la qualité. Ce système est composé des mécanismes veillant à assurer la qualité des programmes d'études, de l'évaluation des apprentissages et de la planification liée à la réussite.

### **Les mécanismes assurant la qualité des programmes d'études**

Pour évaluer l'efficacité des mécanismes assurant la qualité des programmes d'études, la Commission aborde la mise en œuvre des principaux mécanismes, la capacité des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité, en lien avec les sous-critères retenus, ainsi que la révision et l'actualisation des principaux mécanismes institutionnels.

### **La mise en œuvre des principaux mécanismes**

Le Collège s'est doté d'une PIEP en vue de guider le processus d'évaluation de ses programmes. Elle vise à encadrer les pratiques d'évaluation, à favoriser l'action concertée des instances et des personnes concernées, à établir les modalités de suivi des conclusions et recommandations résultant de l'évaluation des programmes ainsi que les modalités d'évaluation de son application et de sa révision. La politique prévoit deux formes d'évaluation, soit l'évaluation continue des programmes selon les forces et les faiblesses déterminées au jour le jour et l'évaluation périodique d'un programme particulier effectuée selon la planification du Collège (tous les cinq ans) ou à la demande de la Commission.

La PIEP indique que l'évaluation continue relève de l'ensemble de la communauté collégiale, tant des personnes (étudiants, professeurs, direction) que des groupes (comités et conseils) concernés. La visite a permis à la Commission de constater que les échanges fréquents entre ces diverses parties prenantes permettent un ajustement régulier des programmes d'études.

Au cours de la période d'observation, soit en 2014-2015, le Collège devait procéder à l'évaluation périodique du programme *Sciences de la nature* puis évaluer l'efficacité de sa PIEP au terme de l'exercice. Or, compte tenu du contexte de changement dans la gouvernance de la Villa Sainte-Marcelline, le Collège n'a pas été en mesure de compléter ses opérations d'évaluation comme prévu. Ainsi, le programme *Sciences de la nature* a fait l'objet d'une analyse au regard de sa pertinence, de sa cohérence et de son efficacité. Les autres critères prévus dans la PIEP n'ont pu être complétés. Les principaux constats issus de cette opération ont fait l'objet de discussions, notamment en comité de programme où des pistes d'amélioration ont été ciblées, entre autres au sujet de la charge de travail dans les trois premières sessions. Le Collège n'a pas considéré nécessaire de compléter son évaluation et n'a donc pas pu réaliser l'opération d'évaluation de l'efficacité de sa PIEP, ni



celle de son programme *Sciences de la nature*. La Commission l'encourage à évaluer régulièrement ses programmes d'études conformément à sa PIEP, comme il le prévoit dans son plan d'action.

### **La capacité des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité**

La Commission apprécie l'efficacité des mécanismes assurant la pertinence des programmes, leur cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants, l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières aux besoins de formation de même que l'efficacité des programmes et la qualité de leur gestion.

Des mécanismes sont mis en place par le Collège pour veiller à la **pertinence** de ses programmes d'études. En vue de s'assurer que ces derniers répondent aux attentes des universités, des cours supplémentaires, notamment en méthodologie et en philosophie, sont donnés aux étudiants et les présentations orales en classe sont plus fréquentes. La mise en œuvre du projet éducatif permet de considérer les attentes de la société puisqu'on retrouve au cœur de celui-ci le souci de transmettre aux étudiants une culture générale et de développer chez eux un comportement de citoyen responsable. Par ailleurs, le Collège s'assure que son programme *Sciences de la nature* correspond aux attentes des étudiants par l'entremise d'un sondage mené auprès des finissants et d'un questionnaire dédié à l'animation d'un groupe de discussion d'étudiants diplômés. Le Collège a bonifié son sondage en mettant à profit un document diffusé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur qui fait état des résultats d'une étude ayant permis de tracer le profil attendu par les universités de la part des étudiants diplômés des programmes préuniversitaires en sciences. Il a ainsi pu connaître non seulement l'avis des étudiants quant à la préparation reçue au regard des compétences attendues, mais aussi les attentes des universités. Le Collège a prévu que l'ensemble de ses finissants serait désormais invité à compléter le sondage. De plus, il était, au moment de la visite, en réflexion afin de trouver un moyen de rejoindre davantage de diplômés en vue de connaître leur appréciation de la formation reçue. La Commission **invite** le Collège à consolider ses pratiques pour s'assurer de la pertinence de l'ensemble de ses programmes d'études, comme il le prévoit dans son plan d'action.

La **cohérence** des programmes est assurée par plusieurs mécanismes. D'une part, au moment de l'élaboration des programmes, en tenant compte des indications précises fournies dans les devis ministériels, les objectifs et standards sont répartis dans les cours; chaque cours comptant une seule compétence et, exceptionnellement, deux compétences. Une grille de cours est également établie pour assurer la progression des apprentissages au cours de la formation. Aussi, les comités de programme élaborent des schémas d'organisation des évaluations qui précisent le type d'activités d'évaluation et les moments où ces activités doivent avoir lieu au cours de la session. Ces schémas sont préparés pour la formation spécifique et pour la formation générale et sont appliqués dans tous les cours. Le Conseil des études a la responsabilité d'analyser et d'approuver ces schémas

d'évaluation. Bien que le Collège s'assure du respect des devis ministériels dans la répartition des cours ainsi que dans les plans de cours, et qu'il se dote de balises pour les activités d'évaluation, la Commission a néanmoins constaté qu'il ne dispose pas d'un mécanisme lui permettant d'avoir une vue d'ensemble de la répartition des compétences à travers les cours. Elle **invite** donc le Collège à se doter d'un mécanisme formel pour s'assurer d'avoir une vision d'ensemble des liens entre les objectifs et standards, les cours et les activités d'évaluation. D'autre part, le processus d'élaboration et d'approbation des plans de cours permet de s'assurer que ceux-ci décrivent clairement les compétences à développer et les standards établissant les niveaux auxquels ces compétences doivent être maîtrisées. Les comités de programme conviennent des éléments qui doivent être pris en compte dans les plans de cours, notamment les compétences et standards incluant les éléments de compétence et les critères de performance et les indications contenues dans les schémas d'organisation de l'évaluation. Les professeurs s'entraident dans la préparation de leurs plans de cours et un canevas est mis à leur disposition pour assurer l'uniformité de présentation du contenu du plan de cours. Les plans de cours font l'objet d'une vérification par la Direction des études qui peut exiger des modifications, au besoin. En outre, les nouveaux professeurs peuvent apporter des modifications aux plans de cours qu'ils reçoivent à leur arrivée, mais celles-ci doivent être approuvées par la Direction des études.

Par ailleurs, la cohérence des programmes peut faire l'objet de discussions, notamment lors des rencontres des conseils de classe, et mener à des changements touchant la séquence des cours ou les exigences propres à chaque activité d'apprentissage. De plus, des comités de révision spécifiques à l'épreuve synthèse de programme (ESP) se réunissent en début et en fin d'année pour réviser les modalités d'évaluation propres à chaque volet de l'épreuve, soit le projet international sur le terrain à réaliser à la fin de la première année, l'examen de culture générale à passer à la fin de la troisième session et le projet d'études interdisciplinaire qui a lieu en deuxième année. Le résultat de leurs travaux est présenté aux comités de programme qui soumettent les propositions de révision, le cas échéant, au Conseil des études pour adoption. Enfin, dans le cadre de l'évaluation de son programme *Sciences de la nature*, le Collège a recueilli et analysé, conformément à sa PIEP, des données concernant la charge de travail, l'atteinte des objectifs du programme et la composition des évaluations selon les cours. Cet exercice a été réalisé dans le but d'optimiser le processus d'évaluation des étudiants éprouvant des difficultés, mais étant en mesure de réussir le programme.

Le Collège met en œuvre des mécanismes pour veiller à la **valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants**. Le projet éducatif du Collège met l'accent sur une pédagogie de la réalité et énonce des activités et stratégies pédagogiques à privilégier tout au cours de la formation. Au cours des dernières années, des professeurs ont eu à réaliser une autoévaluation de leur enseignement en analysant en détail leurs cours. Dans le cadre de cette autoévaluation, ils ont eu à démontrer que leurs méthodes pédagogiques sont appropriées au regard des étudiants et des objectifs visés. Le Collège

prévoit, dans son plan d'action, reprendre la mise en œuvre de ce mécanisme. Aussi, lors des réunions des comités de programme et des conseils de classe, les professeurs et les étudiants ont l'occasion de discuter de la valeur des méthodes pédagogiques. Par ailleurs, le Collège s'assure que la disponibilité des professeurs permet de répondre aux besoins d'encadrement des étudiants en leur demandant d'être disponibles une heure par semaine pour chacun de leurs cours. Les professeurs font connaître leur disponibilité aux étudiants par différents moyens dont l'affichage des plages horaires, la prise de rendez-vous par message électronique et l'information donnée en classe. Aussi, les professeurs utilisent, au besoin, leur période de disponibilité pour convoquer des étudiants à des rencontres de suivi.

Par l'entremise de son plan de réussite, le Collège veille à ce que les services de conseil, de soutien et de suivi ainsi que les mesures de dépistage des difficultés d'apprentissage permettent aux étudiants de mieux réussir. Ainsi, tous les étudiants bénéficient d'un suivi individuel de leur cheminement scolaire lors des conseils de classe. De plus, quatre professeurs sont désignés responsables du suivi des étudiants et les rencontrent individuellement trois fois par session, afin d'effectuer un suivi de leurs apprentissages et de leurs résultats scolaires. Avant la cinquième semaine de cours, des évaluations diagnostiques permettent de cibler les étudiants en difficulté. Ces derniers sont invités à bénéficier des mesures d'aide disponibles (ex. : des ateliers en français et en mathématique ou du tutorat en français, en mathématique, en histoire ou en philosophie) et sont rencontrés, au besoin, par les professeurs responsables du suivi des étudiants. En outre, les étudiants ayant des besoins particuliers font l'objet d'un plan d'intervention et sont également accompagnés par l'équipe de professeurs désignés responsables du suivi des étudiants. Finalement, dans le cadre de l'évaluation du programme *Sciences de la nature*, le sondage mené auprès des finissants leur a permis de faire part de leur appréciation quant aux mesures d'encadrement offertes par le Collège.

Le Collège s'est doté de mécanismes pour s'assurer de l'**adéquation des ressources humaines, matérielles et financières** aux besoins de formation. Les personnes qui souhaitent obtenir un emploi comme professeur au Collège sont invitées, par l'entremise du site Internet, à acheminer leur curriculum vitae à la Direction des études qui, au besoin, forme un comité de sélection de la discipline concernée, afin de réaliser des entrevues. L'intégration des nouveaux professeurs est facilitée par le fait qu'ils reçoivent l'ensemble du matériel requis pour donner leur cours et qu'ils participent d'emblée aux rencontres des différents comités qui les concernent. La Commission encourage cependant le Collège à structurer un mécanisme pour accueillir ses nouveaux professeurs. En ce qui a trait à la possibilité de perfectionnement, le Collège dispose d'un budget réservé connu par les professeurs qui peuvent faire part de leurs demandes à la Direction des études, que ce soit pour du perfectionnement disciplinaire ou du perfectionnement pédagogique (ex. : cours à l'université, colloques, etc.). À travers les discussions dans les différents comités, des suggestions de conférences sur des thèmes particuliers peuvent émerger et sont notamment considérées par le Conseil de direction lors de la préparation des trois journées pédagogiques annuelles.

Un des points à améliorer selon la synthèse des jugements posés par le Collège dans son rapport d'autoévaluation consiste à relancer, sur une base régulière (aux trois ans), l'évaluation de l'enseignement qui repose sur une autoévaluation que le professeur réalise pour ses cours. En effet, au cours des dernières années, notamment lors de l'évaluation du programme *Sciences de la nature*, certains professeurs ont complété une autoévaluation d'un cours à l'aide d'un canevas tenant compte des six critères de la Commission. Ainsi, ils ont examiné la pertinence de leur cours en lien avec le programme et le projet éducatif du Collège, la cohérence entre les activités d'apprentissage, les objectifs du cours et le projet éducatif. De plus, ils ont eu à démontrer comment leurs méthodes pédagogiques sont adaptées aux besoins des étudiants et aux objectifs du programme, comment les évaluations tiennent compte des objectifs et de la PIEA et comment l'utilisation des ressources est appropriée au regard des objectifs visés. Enfin, le processus les a conduits à examiner l'efficacité du cours (taux de réussite et respect de la PIEA), à poser un regard global et, le cas échéant, à cibler des actions. Les résultats de leur autoévaluation ont été étudiés par la Direction des études, qui a assuré un suivi au besoin. La Commission **invite** le Collège à relancer, comme prévu dans son plan d'action, la mise en œuvre de son mécanisme d'évaluation de l'enseignement. Pour ce qui est du personnel de soutien, le Collège dispose des services des personnes responsables des services informatiques et des laboratoires qui relèvent du secondaire. Tous les étudiants font l'objet d'un suivi individuel et au besoin, ils sont référés à l'extérieur du Collège pour bénéficier des services professionnels non offerts au Collège. Pour s'assurer de l'adéquation des ressources matérielles et financières, le Conseil de direction étudie et discute des besoins qui peuvent être portés à son attention tout au long de l'année scolaire et répartit les ressources entre les trois niveaux d'enseignement. Les étudiants et les professeurs du collégial peuvent faire part de leurs besoins lors des rencontres des conseils de classe, des comités de programme et du Conseil des études. Enfin, dans le cadre de l'évaluation du programme *Sciences de la nature*, le sondage mené auprès des finissants leur a permis de faire part de leur appréciation quant à l'environnement du Collège, notamment sa taille, sa diversité culturelle et la présence d'étudiants étrangers.

En ce qui a trait à l'**efficacité** des programmes d'études, le Collège s'assure que les mesures de recrutement, de sélection et d'intégration permettent de former des effectifs étudiants capables de réussir les programmes d'études. D'abord, les étudiants qui souhaitent s'inscrire au Collège doivent remplir un formulaire de demande d'admission, transmettre certains documents, dont un relevé de notes et une lettre de motivation, rédigée à la main, permettant de répondre aux cinq questions suivantes: Qui suis-je? Qu'est-ce qui m'attire au Collège international des Marcellines? Quel a été mon parcours scolaire jusqu'à présent? Quels sont mes rêves pour l'avenir et qu'est-ce que je voudrais faire plus tard? En quoi suis-je unique? Les demandes reçues sont analysées par le Collège qui détermine quels étudiants seront admis. Au besoin, le Collège peut communiquer avec les étudiants pour compléter l'étude du dossier avant de leur transmettre une réponse définitive. Une fois admis, les étudiants bénéficient d'une journée d'accueil pour les informer des règles et exigences de la formation, du calendrier, des particularités du Collège et d'autres aspects

techniques. De plus, une sortie organisée par les étudiants de deuxième année est également proposée lors de la première semaine pour faciliter l'intégration des nouveaux étudiants dans leur programme. Aussi, tout au long de la première année de formation, les étudiants participent à une rencontre hebdomadaire, animée par la Direction des études, ayant pour objectif de favoriser leur intégration. Différents sujets y sont abordés dont les plans de cours, l'évaluation diagnostique effectuée par le Collège avant l'inscription définitive, les mesures d'aide à la réussite, le projet international sur le terrain, le système d'évaluation, etc. Les étudiants étrangers profitent de rencontres plus fréquentes pour faciliter leur intégration au système scolaire québécois (mesure prévue au plan de réussite).

Par ailleurs, à travers le mécanisme de production des plans de cours et des schémas d'organisation des évaluations ainsi que par l'entremise des échanges lors des réunions des conseils de classe et des comités de programme, le Collège veille à ce que les modes et les instruments d'évaluation des apprentissages permettent d'évaluer l'atteinte des objectifs par les étudiants selon les standards. Cependant, la Commission estime comme le Collège qu'il devrait aussi porter un regard critique sur la qualité des épreuves finales de cours. Par l'entremise de son plan de réussite, le Collège met en œuvre divers mécanismes pour s'assurer que ses taux de réussite et de diplomation sont satisfaisants. Enfin, dans le cadre de l'évaluation de son programme *Sciences de la nature*, l'analyse des données recueillies conformément à la PIEP, a notamment conduit le Collège à mettre davantage l'accent sur le suivi individuel des étudiants, afin de leur permettre de cibler les moyens à prendre pour s'assurer de leur réussite. De plus, le processus d'autoévaluation des cours par les professeurs permet de vérifier que leurs évaluations respectent la PIEA et les objectifs visés, en faisant part des forces et faiblesses constatées. Ils ont également dû se prononcer sur l'efficacité des cours, notamment en lien avec les taux de réussite.

Le Collège met en œuvre des mécanismes pour veiller à la **qualité de la gestion** des programmes d'études. Les structures, l'exercice des fonctions de gestion et les moyens de communication sont bien définis et favorisent le bon fonctionnement des programmes d'études et de l'approche-programme. En effet, la circulation de l'information entre les conseils de classe, les comités de programme, le Conseil des études et le Conseil de direction permet l'ajustement constant des programmes d'études en fonction des forces et faiblesses mises en lumière par l'analyse de données tant qualitatives que quantitatives. Le Conseil des études se réunit deux fois par session pour préciser les orientations et les objectifs du projet éducatif, pour recommander l'adoption des politiques, des règlements du Collège et les plans d'action faisant suite aux évaluations de programme. Les conseils de classe se réunissent deux fois par session et constituent un lieu privilégié de communication entre les étudiants, les professeurs et la Direction des études. Ils effectuent le suivi du cheminement scolaire de chaque étudiant et apportent les ajustements nécessaires, le cas échéant, aux programmes ou à l'évaluation des apprentissages. Les comités de programme se réunissent au moins deux fois par session et leur rôle principal consiste à préciser les objectifs, les orientations, les responsabilités et les moyens de l'évaluation de la formation spécifique au programme ainsi qu'à assurer leur cohérence avec la formation

générale commune, propre et complémentaire au programme. En outre, la Direction des études participe à chacune de ces instances, ce qui lui permet d'assurer les suivis requis. La Commission est d'avis que la révision du partage des responsabilités consécutive à la mise en place récente d'un nouveau conseil d'administration et à la création du poste de directeur adjoint des études sera l'occasion pour le Collège de consolider ses pratiques de gestion favorisant la prise en charge des améliorations à apporter aux programmes d'études. Par ailleurs, le Collège s'assure que les étudiants et les professeurs sont bien informés de la description des programmes d'études par le biais des rencontres des comités de programme, des conseils de classe, de la journée d'accueil ainsi que des rencontres hebdomadaires entre la Direction des études et les étudiants de première année. Le Collège considère que l'évaluation continue de ses programmes est l'un des points forts de sa gestion pédagogique qui implique la participation et la concertation des diverses instances rattachées à un programme.

### **La révision et l'actualisation des principaux mécanismes**

Bien que le Collège n'ait pas été en mesure de compléter l'évaluation de l'efficacité de sa PIEP, il a procédé à son actualisation à l'automne 2018. Le Collège souligne que peu de changements ont été apportés à la PIEP compte tenu du fait qu'elle est toujours bien adaptée à sa réalité éducative. Néanmoins, il envisage de profiter de la prochaine évaluation périodique d'un programme pour évaluer de nouveau l'efficacité de son application puis pour l'actualiser, au besoin.

En conclusion, le Collège met en œuvre des mécanismes efficaces pour veiller à la qualité de ses programmes d'études et il démontre sa capacité à les réviser et à les actualiser, le cas échéant. La Commission tient à souligner l'efficacité des communications entre la direction, les professeurs et les étudiants dont la participation est sollicitée par l'entremise des conseils de classe. Elle note également l'encadrement soutenu des étudiants, l'approche-programme, l'engagement des professeurs et la culture d'amélioration continue des programmes. Elle tient néanmoins à souligner la nécessité pour le Collège de formaliser davantage ses mécanismes et de mieux les documenter. La Commission rappelle au Collège qu'elle l'invite à consolider ses pratiques pour s'assurer de la pertinence de l'ensemble de ses programmes d'études, comme il le prévoit dans son plan d'action, ainsi qu'à se doter d'un mécanisme formel pour s'assurer d'avoir une vision d'ensemble des liens entre les objectifs et standards, les activités d'apprentissages et les activités d'évaluation. Enfin, elle l'invite à relancer, comme prévu dans son plan d'action, la mise en œuvre de son mécanisme d'évaluation de l'enseignement.

La Commission juge que les mécanismes d'assurance qualité et leur gestion garantissent généralement l'amélioration continue de la qualité des programmes d'études.
--

## **Les mécanismes assurant la qualité de l'évaluation des apprentissages**

Pour évaluer l'efficacité des mécanismes assurant la qualité de l'évaluation des apprentissages, la Commission aborde la mise en œuvre des principaux mécanismes, la capacité des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité, en lien avec les sous-critères retenus, ainsi que la révision et l'actualisation des principaux mécanismes institutionnels.

### **La mise en œuvre des principaux mécanismes**

Le principal mécanisme mis en œuvre par le Collège pour assurer la qualité de l'évaluation des apprentissages est la PIEA qui a pour objectifs de partager les responsabilités relatives à l'évaluation des apprentissages entre les personnes et les groupes concernés ainsi que de fixer les règles, modalités et procédures de l'évaluation des apprentissages et de la sanction des études. Elle vise également à soutenir, par les évaluations formatives et sommatives, l'orientation continue de l'étudiant dans son projet de formation générale préuniversitaire ainsi qu'à établir les modalités et les critères de l'évaluation de son application et de sa révision. Les documents consultés et les témoignages recueillis lors de la visite ont permis à la Commission de constater que les étudiants et les professeurs connaissent la PIEA et adhèrent aux modalités qui y sont prescrites. La Commission remarque également que les modalités prescrites par la PIEA guident les interventions des professeurs au regard de l'évaluation des apprentissages de leurs étudiants.

### **La capacité des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité**

La Commission apprécie l'efficacité des mécanismes assurant la justice et l'équité de l'évaluation des apprentissages.

Divers mécanismes veillent à la **justice** de l'évaluation des apprentissages. Parmi eux, plusieurs assurent la diffusion de l'information aux étudiants concernant les règles d'évaluation des apprentissages. Tout d'abord, la PIEA est accessible sur la plateforme Web du Collège et fait l'objet d'une discussion, en début d'année scolaire, lors d'une rencontre de la Direction des études avec l'ensemble des étudiants. Ensuite, dans le cadre des rencontres hebdomadaires avec la Direction des études ou lors des rencontres individuelles prévues pour le cheminement scolaire, les étudiants peuvent, au besoin, clarifier certains aspects de la PIEA ou émettre des propositions concernant l'évaluation des apprentissages. D'autres rencontres hebdomadaires permettent aux étudiants provenant d'autres systèmes scolaires ou ayant des besoins particuliers de répondre à leurs questions sur les règles d'évaluation. Ces dernières sont également présentées dans les plans de cours et les documents relatifs à l'ESP distribués en début d'année. À travers

tous ces mécanismes de diffusion de l'information et le mécanisme de production des plans de cours et des schémas d'organisation des évaluations, le Collège veille à ce que les mécanismes mis en place concourent à l'impartialité de l'évaluation des apprentissages des étudiants. Il s'en assure de surcroît par l'utilisation de grilles de correction présentées puis remises aux étudiants avec chacune de leur évaluation, incluant l'ESP. Par ailleurs, d'autres mécanismes permettent au Collège de garantir l'accès aux étudiants à un droit de recours. La PIEA prévoit qu'un étudiant peut demander au professeur concerné la révision de toute évaluation partielle avant la correction de l'évaluation sommative suivante et qu'en cas d'insatisfaction, il dispose également d'un droit de recours auprès de la Direction des études. Pour l'épreuve finale de cours, la politique mentionne que l'étudiant doit demander la révision de sa note au plus tard deux semaines après l'émission du bulletin. Lors de la visite, la Commission a pu constater que les demandes de révision de notes sont plutôt rares et que les étudiants qui souhaitent mieux comprendre leurs notes en discutent directement avec leurs professeurs. Les rencontres des conseils de classe constituent également un lieu d'échange sur la justice et l'impartialité de l'évaluation des apprentissages. Les étudiants délégués ont l'occasion de faire part des remarques concernant les difficultés de compréhension relatives à l'évaluation. Les conseils de classe peuvent également autoriser des reprises de cours. En ce qui a trait au processus de reconnaissance des acquis, les demandes d'équivalence ou de substitution sont traitées au moment de l'admission. La Direction des études et un professeur de la discipline concernée s'assurent que les objectifs sont atteints. Les modalités d'attribution les plus fréquentes sont précisées dans des tableaux conservés au registrariat. Les demandes provenant d'étudiants issus d'autres systèmes scolaires sont soumises à un processus de reconnaissance des acquis particulier balisé par le Collège. Ce processus est révisé chaque année par la Direction des études, en collaboration avec le registrariat, et tient compte des changements prescrits par les ministères concernés.

Le Collège met en œuvre des mécanismes qui veillent à l'**équité** de l'évaluation des apprentissages. Les schémas d'organisation des évaluations, produits par les comités de programme pour la formation spécifique et pour la formation générale, sont appliqués dans tous les cours. Ils précisent le type d'activités d'évaluation et les moments où ces activités doivent avoir lieu au cours de la session. Les plans de cours indiquent, quant à eux, les critères de performance et le détail des modalités de l'évaluation. C'est à travers la production et la vérification de ces documents ainsi que par le biais de discussions lors des réunions des conseils de classe, des comités de programme et du Conseil des études que le Collège veille principalement à l'équité de l'évaluation des apprentissages. Il constate néanmoins qu'il devra développer des outils d'analyse en vue d'implanter un mécanisme de vérification formel des épreuves finales de cours. La Commission **invite** le Collège à systématiser, comme il le prévoit dans son plan d'action, la mise en œuvre d'un mécanisme lui permettant de s'assurer que les épreuves finales de cours de l'ensemble de ses programmes permettent de vérifier l'atteinte des objectifs selon les standards ciblés. En outre, la Commission note que la PIEA prévoit que, dans le cadre des travaux d'équipe, les étudiants reçoivent une note qui reflète leur participation individuelle. De plus, s'il s'avère



que deux professeurs donnent le même cours, le même plan de cours est utilisé afin que l'évaluation soit équivalente. En ce qui a trait aux épreuves synthèses de programme, le Collège s'assure qu'elles permettent aux étudiants de démontrer qu'ils maîtrisent l'ensemble des compétences de leur programme, incluant celles de la formation générale, par l'intermédiaire des comités de révision des trois volets de l'ESP. En effet, ces derniers se réunissent en début et en fin d'année afin de réviser les modalités d'évaluation. À la lumière de leurs travaux, les comités de programme soumettent, le cas échéant, des propositions de révision au Conseil des études pour adoption.

### **La révision et l'actualisation des principaux mécanismes**

La Commission est d'avis que la gestion des mécanismes témoigne d'une capacité à les réviser et, le cas échéant, à les actualiser en vue d'assurer l'amélioration continue de la qualité de l'évaluation des apprentissages. En effet, le Collège a procédé à l'actualisation de sa PIEA en 2013 puis en 2016. Ces deux versions ont été adoptées par le Conseil des études sans faire l'objet d'une adoption par le conseil d'administration. En août 2018, le Collège a de nouveau procédé à la révision de sa politique et la version actualisée a été adoptée par son conseil d'administration. Le Collège souhaite que, dorénavant, le conseil d'administration assume pleinement son rôle en approuvant chaque nouvelle politique, ce que permettront les changements en cours dans la gouvernance du Collège.

Par ailleurs, le Collège constate que l'exercice de révision et d'actualisation de la PIEA, prévu chaque année, a plutôt eu lieu aux trois ans durant la période d'observation. De plus, bien que l'efficacité de la politique fasse l'objet de discussions au Conseil des études chaque session, le Collège souligne que l'évaluation de l'application de la PIEA n'a pu être menée conformément à la politique chaque session puisqu'il ne disposait pas des ressources nécessaires pour mener cet exercice selon les modalités établies. C'est pourquoi, après consultation du Conseil des études, de la Direction des études et du conseil d'administration, la fréquence de ces opérations a été ajustée dans la version de 2018. Ainsi, comme prévu initialement, la PIEA sera révisée annuellement et actualisée au besoin tandis que l'évaluation de son application aura désormais lieu aux trois ans. Le Collège croit également utile de relancer la consultation de son comité sur les normes de vie afin que les étudiants puissent se prononcer une fois par année sur l'ensemble des règles et procédures décrites dans la PIEA. Ce comité, intégré au Conseil des études, est composé de deux étudiants élus et délégués par l'ensemble des étudiants, d'un professeur et d'un membre de la direction. Il est notamment chargé de l'élaboration et de l'ajustement des règlements relatifs aux normes de vie du Collège et aux conditions qui favorisent les études, mais il ne jouait pas un rôle actif au cours des deux dernières années.

En somme, le Collège met en œuvre des mécanismes efficaces pour veiller à la justice et à l'équité de l'évaluation des apprentissages. De plus, il démontre sa capacité à les réviser et à les actualiser, le cas échéant. La Commission tient à souligner la concertation continue des professeurs, le suivi de la Direction des études ainsi que la qualité de l'information

transmise aux étudiants. Néanmoins, comme le souligne le Collège dans son rapport d'autoévaluation, elle constate que les mécanismes ne sont pas toujours bien documentés. La Commission rappelle au Collège qu'elle l'invite à systématiser, comme il le prévoit dans son plan d'action, la mise en œuvre d'un mécanisme lui permettant de s'assurer que les épreuves finales de cours de l'ensemble de ses programmes attestent l'atteinte des objectifs selon les standards ciblés.

La Commission juge que les mécanismes d'assurance qualité et leur gestion garantissent l'amélioration continue de l'évaluation des apprentissages.

## **Les mécanismes assurant la qualité de la planification liée à la réussite**

Pour évaluer l'efficacité des mécanismes assurant la qualité de la planification liée à la réussite, la Commission aborde la mise en œuvre des principaux mécanismes, la capacité des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité, en lien avec les sous-critères retenus, ainsi que la révision et l'actualisation des principaux mécanismes institutionnels.

### **La mise en œuvre des principaux mécanismes**

Afin d'assurer la qualité de sa planification liée à la réussite, le Collège a mis en œuvre le *Plan de réussite 2013-2016* qui s'articule autour de 4 objectifs quantitatifs relatifs aux taux de réussite au premier trimestre, à la persévérance dans les études, aux taux de diplomation et à l'obtention du diplôme dans la durée prévue. Pour atteindre ces objectifs, le plan prévoit des mesures d'aide en français, en mathématiques, en sciences et dans les projets d'études ainsi que des mesures d'encadrement en première session. À la suite de la reconduction du plan de réussite pour l'année 2018-2019, les résultats attendus ainsi que les mesures d'aide retenues ont été ajustés en fonction des résultats obtenus de l'automne 2012 à l'hiver 2017 quant aux principaux indicateurs liés à la réussite. Le plan actualisé porte une attention particulière aux taux de diplomation, à la persévérance dans les études, aux taux de réussite aux cours de mathématique et de français au terme de la première année ainsi qu'au taux de réussite de la première session. La visite a permis à la Commission de constater que des mesures d'aide en français, en mathématique et dans les projets d'études ainsi qu'une série de mesures d'encadrement individuel sont mises en œuvre.

### **La capacité des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité**

La Commission apprécie l'efficacité des mécanismes de mise en œuvre et de suivi des résultats de la planification liée à la réussite contribuant à l'atteinte des objectifs institutionnels dans un contexte de gestion axée sur les résultats.

La **mise en œuvre** du plan de réussite est soutenue par différents mécanismes. D'abord, les mesures d'aide retenues en vue d'atteindre les objectifs, leurs modalités d'application, les personnes responsables de leur mise en œuvre ainsi que des indicateurs de suivi sont précisés dans le plan de réussite. La Direction des études s'assure ensuite de la prise en charge du plan de réussite au sein des différentes instances. Pour ce faire, elle participe aux rencontres des conseils de classe qui analysent les résultats obtenus par tous les étudiants pour l'ensemble de leurs cours ainsi que pour l'ESP. En plus de cibler les étudiants en difficulté, ces rencontres sont l'occasion d'examiner les raisons ayant pu

conduire à un échec malgré la mise en place de mesures d'aide et de déterminer des causes extérieures ayant pu avoir des répercussions sur leur efficacité. En outre, les professeurs responsables du suivi des étudiants ont des rencontres hebdomadaires pour échanger sur les mesures d'aide offertes aux étudiants en difficulté ou en situation spécifique d'évaluation. Une fois par session, ils rencontrent la Direction des études, afin de discuter de l'efficacité des mesures mises en place et des ajustements pouvant être envisagés. La Direction des études collige également des données en fonction des indicateurs associés à chaque mesure d'aide. Les comités de programme analysent entre autres celles relatives aux projets d'études, afin de vérifier que la démarche est bien intégrée, de cibler les difficultés rencontrées et d'envisager des pistes d'amélioration. Finalement, le Conseil des études, instance responsable du suivi de la mise en œuvre du plan de réussite, se réunit au terme de chaque année afin de discuter de l'évolution de l'ensemble des mesures déterminées dans le plan de réussite et d'apporter les modifications requises. Il s'appuie sur les données quantitatives et qualitatives colligées et transmises par la Direction des études. Au cours de la période d'observation, les mesures d'aide en français et les mesures d'encadrement ont ainsi fait l'objet de modifications. Le Commission souligne, à l'instar du Collège, que le partage continu de l'information découlant de la gestion participative de la mise en œuvre du plan de réussite permet une mobilisation concertée au regard des défis à relever ainsi que des mesures à prendre.

Pour ce qui est du **suivi des résultats** du plan de réussite, le Collège met en œuvre annuellement un mécanisme de suivi lui permettant d'analyser l'évolution de ses objectifs. En effet, depuis 2013, la Direction des études compile les données sur les taux de réussite au premier trimestre, au troisième trimestre ainsi que pour chaque cours, programme et cohorte. Elle compile également les données sur le taux de réinscription au troisième trimestre et sur les taux de diplomation. Depuis 2016, ce mécanisme annuel de collecte de données permet au Collège d'analyser ses indicateurs sur une période de cinq ans, ce qui l'amène à tirer des conclusions plus significatives compte tenu de la taille restreinte de ses cohortes d'étudiants. Le résultat des compilations annuelles est partagé et discuté lors des rencontres des comités de programme et du Conseil des études. Le Collège constate toutefois qu'il pourrait davantage documenter ses mécanismes et processus de suivi et que la Direction des études ainsi que le conseil d'administration doivent veiller à la révision et à l'actualisation annuelle du plan de réussite. Il souligne que l'évaluation de l'efficacité de son plan actualisé s'appuiera sur ces données longitudinales et visera notamment à établir encore plus clairement le lien entre les objectifs et les mesures mises en place en fonction des résultats attendus.

### **La révision et l'actualisation des principaux mécanismes**

La Commission estime que la gestion des mécanismes témoigne de la capacité du Collège à les réviser et, au besoin, à les actualiser en vue d'assurer l'amélioration continue de sa planification liée à la réussite. Entre 2016 et 2018, des améliorations ont été apportées aux modalités des mesures prévues au *Plan de réussite 2013-2016*. En juin 2016, le Collège a

commencé une opération d'évaluation de l'efficacité de son *Plan de réussite 2013-2016*, mais celle-ci a été interrompue par les changements amorcés au sein de la gouvernance de la Villa Sainte-Marcelline. À l'automne 2018, le *Plan de réussite 2013-2016* a néanmoins été révisé et actualisé par le Conseil des études, puis approuvé par le conseil d'administration. Il a ainsi été reconduit pour l'année 2018-2019. Au moment de la visite, le Collège avait prévu reprendre l'opération d'évaluation de l'efficacité de son plan de réussite afin de compléter l'analyse de ses résultats et d'élaborer un nouveau plan de réussite qui visera notamment à établir encore plus clairement le lien entre les objectifs et les mesures mises en place en fonction des résultats attendus.

Somme toute, la Commission constate que le Collège possède des mécanismes efficaces pour s'assurer de la mise en œuvre et du suivi des résultats de son plan de réussite. Elle tient à souligner l'évaluation en continu de l'efficacité des mesures du plan de la réussite, l'accompagnement personnalisé de chaque étudiant ainsi que la cohérence du plan de réussite avec l'esprit du projet éducatif. Elle a également observé que la réussite est au cœur des préoccupations de l'ensemble du personnel.

La Commission juge que les mécanismes d'assurance qualité et leur gestion garantissent l'amélioration continue de la qualité de la planification liée à la réussite.
--

## **Regard du Collège sur l'ensemble du système d'assurance qualité**

En conclusion de son rapport d'autoévaluation, le Collège juge que ses mécanismes lui permettent généralement d'assurer la qualité de ses programmes d'études, de l'évaluation des apprentissages de ses étudiants et de sa planification liée à la réussite.

La Commission note les observations du Collège sur différents éléments de réflexion qu'elle lui a proposés. Concernant le caractère dynamique et intégré de son système d'assurance qualité, le Collège estime que le fait que les mêmes instances sont souvent responsables de la gestion des mécanismes contribue à leur transversalité. Le Collège souligne que l'ensemble de son personnel partage une culture de la qualité. Il affirme par contre que sa petite taille amène certains défis, notamment celui de simplifier les processus sans pour autant en diminuer l'efficacité, et ce, afin qu'ils ne représentent pas un investissement démesuré.

Avant la transition religieuses-laïcs, la Direction générale déléguait la prise en charge du système d'assurance qualité du Collège au Conseil des études. Le Collège se dit convaincu que la qualité de la gestion pédagogique et de la culture de l'évaluation au sein de son équipe demeure le pilier de son système d'assurance qualité et que, avec la mise en place de sa nouvelle gouvernance, le système d'assurance qualité sera adéquatement pris en charge par le Conseil de direction et par le conseil d'administration. Malgré qu'elles soient limitées, le Collège compte déployer des ressources, afin de documenter ses pratiques en vue de mieux en témoigner. À cet égard, il note que son système d'information lui permet de recueillir des données internes suffisantes. Toutefois, il concède que les données externes s'avèrent parfois difficilement accessibles. Finalement, le Collège observe que la taille de ses cohortes lui permet une analyse plus approfondie des données recueillies, ce qui contribue à mieux soutenir sa prise de décision.

## **Plan d'action**

Le Collège a élaboré un plan d'action à la suite de son autoévaluation. Il a déterminé des pistes d'action pour les principaux mécanismes de son système d'assurance qualité. Pour chacune d'elles, une instance responsable et une échéance ont été établies. Par la mise en œuvre de son plan d'action, le Collège souhaite rétablir un rythme d'évaluation de l'application de ses principaux mécanismes, qui tient compte de ses ressources, à l'intérieur d'un intervalle de cinq ans plutôt que de trois ans. Le Collège a également déterminé, dans un document synthèse, des points à améliorer pour chacune des composantes de son système d'assurance qualité ainsi que pour l'ensemble de celui-ci. La Commission estime que les actions à mener sont de nature à améliorer l'efficacité du système d'assurance qualité en fonction des points à améliorer observés par le Collège dans le cadre de sa démarche d'autoévaluation. Elle encourage cependant le Collège à préciser un échéancier pour l'ensemble des propositions d'amélioration présentées dans le rapport d'autoévaluation.

## Conclusion

**Au terme de son évaluation, la Commission juge que le système d'assurance qualité du Collège international des Marcellines et la gestion qu'il en a faite garantissent généralement l'amélioration continue de la qualité.**

Le Collège met en œuvre des mécanismes efficaces pour veiller à la qualité de ses programmes d'études et il démontre sa capacité à les réviser et à les actualiser, le cas échéant. La Commission a tenu à souligner la qualité de la communication entre la direction, les professeurs, et les étudiants dont la participation est sollicitée par l'entremise des conseils de classe. Elle a également noté l'encadrement soutenu des étudiants, l'approche-programme, l'engagement des professeurs et la culture d'amélioration continue des programmes. Elle a néanmoins souligné la nécessité pour le Collège de formaliser davantage ses mécanismes et de mieux les documenter. Dans cette optique, elle a invité le Collège à consolider ses pratiques pour s'assurer de la pertinence de l'ensemble de ses programmes d'études, comme il le prévoit dans son plan d'action, ainsi qu'à se doter d'un mécanisme formel pour s'assurer d'avoir une vision d'ensemble des liens entre les objectifs et standards, les activités d'apprentissages et les activités d'évaluation. Enfin, elle l'a invité à relancer, comme prévu dans son plan d'action, la mise en œuvre de son mécanisme d'évaluation de l'enseignement.

Le Collège met également en œuvre des mécanismes efficaces pour veiller à la justice et à l'équité de l'évaluation des apprentissages. De plus, il démontre sa capacité à les réviser et à les actualiser, le cas échéant. La Commission a tenu à souligner la concertation continue des différentes parties prenantes ainsi que la qualité de l'information transmise aux étudiants. Néanmoins, comme le souligne le Collège dans son rapport d'autoévaluation, elle a constaté que les mécanismes ne sont pas toujours bien documentés. La Commission a invité le Collège à systématiser, comme il le prévoit dans son plan d'action, la mise en œuvre d'un mécanisme lui permettant de s'assurer que les épreuves finales de cours de l'ensemble de ses programmes vérifient l'atteinte des objectifs selon les standards ciblés.

Enfin, le Collège possède des mécanismes efficaces pour veiller à la mise en œuvre et au suivi des résultats de son plan de réussite. La Commission a tenu à souligner l'évaluation en continu de l'efficacité des mesures du plan de réussite, l'accompagnement personnalisé de chaque étudiant ainsi que la cohérence du plan de réussite avec l'esprit du projet éducatif. Elle a également observé que la réussite est au cœur des préoccupations de l'ensemble du personnel.



## **Les suites de l'évaluation**

En réponse à la version préliminaire du rapport d'évaluation de l'efficacité de son système d'assurance qualité, le Collège international des Marcellines souscrit aux avis formulés et aux jugements émis par la Commission.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

***Original signé***

Murielle Lanciault

**COPIE CERTIFIEE CONFORME**